



# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP-2010-5-4-4  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

## AIDES DEPARTEMENTALES A LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PRIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2009 5-4-7 du 10 décembre 2009 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions pour la réalisation de logements sociaux privés telles que présentées dans le rapport pour un montant total de 59 982 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 2042.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions